

## GRATUITÉ DES SOINS DENTAIRES JUSQU'AU 18<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE...



### ... cela mérite quelques explications :

Les remboursements pour les soins dentaires des enfants ont été augmentés à un point tel que le remboursement par la mutuelle est TOTAL dans de nombreux cas. Les soins dentaires pour les enfants et ados sont donc devenus 'GRATUITS'.

#### 3 conditions

- › Avoir moins de 18 ans.
- › Cela concerne quasi TOUS les soins et les visites. Deux exceptions : l'orthodontie et l'extraction d'une incisive de LAIT.
- › Le dentiste accepte d'appliquer les honoraires conventionnés pour les soins des enfants.

**Renseignez-vous auprès de votre dentiste, de l'infirmière scolaire ou de votre mutuelle.**

Il est conseillé de faire examiner votre enfant par le dentiste au moins 2 fois par an.

Souriez.be

## GRATUITÉ DES SOINS DENTAIRES JUSQU'AU 18<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE...



### ... cela mérite quelques explications :

Les remboursements pour les soins dentaires des enfants ont été augmentés à un point tel que le remboursement par la mutuelle est TOTAL dans de nombreux cas. Les soins dentaires pour les enfants et ados sont donc devenus 'GRATUITS'.

#### 3 conditions

- › Avoir moins de 18 ans.
- › Cela concerne quasi TOUS les soins et les visites. Deux exceptions : l'orthodontie et l'extraction d'une incisive de LAIT.
- › Le dentiste accepte d'appliquer les honoraires conventionnés pour les soins des enfants.

**Renseignez-vous auprès de votre dentiste, de l'infirmière scolaire ou de votre mutuelle.**

Il est conseillé de faire examiner votre enfant par le dentiste au moins 2 fois par an.

Souriez.be

## GRATUITÉ DES SOINS DENTAIRES JUSQU'AU 18<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE...



### ... cela mérite quelques explications :

Les remboursements pour les soins dentaires des enfants ont été augmentés à un point tel que le remboursement par la mutuelle est TOTAL dans de nombreux cas. Les soins dentaires pour les enfants et ados sont donc devenus 'GRATUITS'.

#### 3 conditions

- › Avoir moins de 18 ans.
- › Cela concerne quasi TOUS les soins et les visites. Deux exceptions : l'orthodontie et l'extraction d'une incisive de LAIT.
- › Le dentiste accepte d'appliquer les honoraires conventionnés pour les soins des enfants.

**Renseignez-vous auprès de votre dentiste, de l'infirmière scolaire ou de votre mutuelle.**

Il est conseillé de faire examiner votre enfant par le dentiste au moins 2 fois par an.

Souriez.be

